Extrait N° 7 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 14 Janvier 2011

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **5 janvier 2011** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

L'an deux mil onze, le quatorze janvier à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme Line Rose BAILLIF - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique –M. RIVIERE Lucien – Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – Mme BETON Fernande.

Procuration : Mme LUCAS Roseline a donné mandat à Mme Line Rose BAILLIF – **M. FRINGUE Mikaël** a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys – **M. REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 7 / ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011
- Annexe de la régie funéraire

Le budget prévisionnel 2011 de la régie funéraire est proposé comme suit :

Section unique de fonctionnement :

- Recettes : 3 200 €
- Dépenses : 3 200 €

soit la répartition par chapitre ci-dessous :

En recettes :

Chap. 70 – Vente de prestations de services	3 200

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général	150
Chap. 012 – Charges de personnels et frais assimilés	2 970
Chap 65 – Pertes/créances irrécouvrables	80

Le document budgétaire correspondant est consultable en Mairie.

Le conseil municipal est invité à :

- fixer le niveau de vote par chapitre ou article

- voter le budget.

MM. FERRERE, GRONDIN et Mmes CADERBY et BETON refusent de participer au vote.

Le conseil municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et, **à la majorité absolue** :

▪ Décide de voter le budget au niveau du chapitre

▪ Adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés.

En conséquence, le **Budget Primitif 2011 de la régie funéraire** est arrêté comme suit en section unique de fonctionnement :

• Recettes : 3 200 €
• Dépenses : 3 200 €

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire